

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

40

Suppléants ayant voix
délibérantes :

3

Conseillers représentés :

12

Total votants :

55

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 FÉVRIER 2019 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 14 février 2019

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 21 février 2019 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Aline LEBREF, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Hélène BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Jacqueline MALOCHET, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Olivier CHAMBON à Marcel BARGEON
Gérard GRILLE à Daniel BERTHUCAT
Jean-Louis GADOUX à Aline LEBREF
Bernard VIGNAUD à Patrick SOLEILLANT
Pépita RODRIGUEZ à Tony BERNARD
Philippe OSSEDAT à Frédérique BARADUC
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Paul SABATIER à Marie-Noëlle BONNARD
Benoit GENEIX à Farida LAÏD
Thierry DEGLON à Jacqueline MALOCHET
Claude GOUILLON-CHENOT à Stéphane RODIER
Françoise KORZCENIUK à Thierry BARTHELEMY

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : André IMBERDIS, Ghislaine DUBIEN, Béatrice ADAMY, Jany BROUSSE, Carine BRODIN, Didier CORNET.

Conseillère suppléante ayant voix délibérante : José MONRUFFET, Sylvie CHAUNY, David POMMERETTE.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

AVENANT A LA CONVENTION « JEUNES POUSSÉS » 2018-2019

Rapporteur : Pierre ROZE, Vice-Président

Vu la délibération de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne n° 20180920-12 en date du 20 septembre 2018 approuvant la convention de partenariat Jeunes Pousses 2018/2019.

Conformément à l'article 2 de la convention, il est convenu de modifier les participations financières de chacun des partenaires en cas de subvention régionale inférieure à 4 500€. Celle-ci étant de 4 000€, il est prévu que la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne prenne à sa charge la différence, soit 500€.

Par ailleurs, le budget relatif à la technique étant supérieur aux prévisions et les dépenses liées aux autres postes étant désormais connues, il est prévu une répartition du différentiel (2 666€) entre les 4 partenaires, soit 666€ chacun. Par ailleurs, la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne prend à sa charge les frais de gardiennage nécessaires pour la salle de La Monnerie (364€).

Cet avenant modifie donc la participation financière de chacun des partenaires comme suit :

CCTDM : 3 532€ (+1 532€)

Ville de Thiers : 2 666€ (+666€)

Ville de Courpière : 1 666€ (+666€)

CCEDA : 1 666€ (+666€)

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'avenant à la convention de partenariat Jeunes Pousses selon les termes décrits ci-dessus,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 55

Conseillers présents : 43

Représentés : 12

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 55

Pour : 55

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

